

CERTIFICATION EN GESTION DURABLE
D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE
CERTIFICATION CPE DURABLE

DESCRIPTION DU PROGRAMME
2017-2018



SOMMAIRE

MISE EN CONTEXTE	3
L'organisme	3
La certification	3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	4
L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD).....	4
La gestion durable dès la petite enfance : gage d'un avenir viable.....	4
NIVEAUX DE CERTIFICATION	5
Certification de NIVEAU Démarrage	5
Certification de NIVEAU 1	5
Certification de NIVEAU 2	6
Certification de NIVEAU 3	6
Certification de NIVEAU Excellence*	6
Une plateforme de gestion durable collaborative : <i>Raddar</i>	7
RECONNAISSANCE.....	8
TARIFICATION	9
Adhésion	9
Tarifs	9
ÉTAPES À SUIVRE	10
DATES IMPORTANTES.....	11
PARTENAIRES	12
ANNEXE : Lettre d'engagement.....	14

MISE EN CONTEXTE

L'organisme

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENJEU est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu ;
- Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENJEU dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENJEU touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

La certification

En septembre 2014, ENvironnement JEUnesse a lancé CPE durable, un programme d'accompagnement et de certification en gestion durable des Centres de la petite enfance du Québec. Avec une quinzaine de CPE pionniers, la certification est désormais ouverte à l'ensemble des CPE et garderies du Québec.

Ciblant aussi bien les employé(e)s, les parents et les enfants, la certification est divisée en cinq niveaux. Chacun des niveaux est supporté par une plate-forme interactive permettant les échanges d'expériences, l'apprentissage de nouvelles façons de faire, le développement de projets inspirants et la mesure des performances.

Ainsi, la certification offre aux CPE et aux garderies une expertise et un accompagnement en développement durable adaptés, permettant d'implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable. À terme, la force du réseau permettra l'essaimage des meilleures pratiques de gestion durable et le rayonnement de projets porteurs au sein des différentes communautés.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'intégration de l'éducation au développement durable (EDD)

L'EDD est conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement (sphères sociale, économique et environnementale) et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs¹. L'EDD est une composante incontournable de l'éducation globale, mais aussi de l'éducation à la citoyenneté. Son intégration au milieu de la petite enfance est à la base de la certification d'ENvironnement JEUnesse.

La gestion durable dès la petite enfance : gage d'un avenir viable

La gestion durable se définit comme une composante du système de gestion global d'un organisme. Elle inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, réaliser et maintenir la politique de développement durable d'un organisme.

En ce sens, il convient que les établissements de la petite enfance développent un processus de gestion intégrant les composantes environnementales et sociales tout comme elles ont intégré, par exemple, la notion d'efficacité économique ou la santé-sécurité des travailleurs. Alors seulement, les structures de gestion durable seront considérées comme un investissement qui améliore la qualité de vie dès la petite enfance et qui protège les ressources et la santé des citoyens actuels tout en assurant un avenir viable aux générations futures.

¹ Inspiré de : http://ecoroute.uqcn.qc.ca/educ/defin_ere.htm

NIVEAUX DE CERTIFICATION

La certification CPE durable est basée sur une progression par acquis au rythme de chacun pour des bases solides et pérennes : intégration d'outils de gestion durable, mise en place d'initiatives et organisation d'activités visant différents volets du développement durable, le tout dans une optique d'amélioration continue au fil de cinq niveaux.

Il n'y a aucune obligation de postuler pour le niveau supérieur année après année, une installation pouvant renouveler le même niveau autant de fois qu'elle le désire, afin de construire des bases solides.

Dans le cadre de la gestion durable, les activités d'un CPE ont été regroupées en cinq grands volets d'indicateurs : gestion des ressources et énergie, transport, santé et alimentation, gouvernance socio-responsable, et ouverture sur la communauté.

Une bibliothèque d'une centaine d'actions a été développée pour permettre aux CPE d'améliorer leur gestion dans chacun de ces volets.

Certification de NIVEAU Démarrage

Il s'agit de se familiariser avec la certification et de poser les bases permettant de préparer des projets et de communiquer efficacement.

Au cours de l'année de certification, l'installation doit :

- Créer un comité de développement durable ;
- Dresser le portrait de l'établissement (diagnostic de départ) ;
- Identifier les priorités de l'établissement ;
- Se familiariser avec CPE durable et la bibliothèque d'actions ;
- Mettre en œuvre au moins une (1) action de la bibliothèque ;
- Se familiariser avec la communication environnementale ;
- Se familiariser avec la plate-forme *Raddar* (pour la direction).

Certification de NIVEAU 1

Pour obtenir la certification de niveau 1, le CPE doit :

- Avoir répondu aux exigences posées par le statut de démarrage ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité sur des thématiques qui rejoignent deux (2) thématiques du développement durable ;
- Avoir intégré l'utilisation de *Raddar* dans la gestion interne de l'établissement ;
- Élaborer un plan d'action ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action en développement durable.

Certification de NIVEAU 2

Pour obtenir la certification de niveau 2, le CPE doit :

- Avoir répondu aux exigences du niveau 1 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées à l'ensemble du personnel qui rejoignent deux (2) volets du développement durable ;
- Évaluer le plan d'action en comité et le mettre à jour ;
- Élaborer et adopter en comité une politique de développement durable ;
- Désigner un membre du comité pour assister la direction dans l'utilisation de la plate-forme *Raddar*, le suivi du plan d'action et l'évaluation des actions ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action en développement durable.

Certification de NIVEAU 3

Pour obtenir la certification de niveau 3, le CPE doit :

- Avoir répondu aux exigences du niveau 2 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux parents qui rejoignent deux (2) volets du développement durable ;
- Dresser un bilan de développement durable de l'installation (à rééditer tous les 4 ans) ;
- Mettre à jour le plan d'action en fonction des recommandations formulées dans le bilan de développement durable ;
- Impliquer l'ensemble du comité dans l'utilisation de la plate-forme *Raddar* ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action en développement durable.

Certification de NIVEAU Excellence*

Pour obtenir la certification de niveau Excellence, le CPE doit :

- Avoir répondu aux exigences du niveau 3 ;
- Accueillir deux (2) formations destinées aux membres du comité, du personnel ou aux parents (au choix) qui rejoignent deux (2) volets du développement durable ;
- Effectuer une évaluation du plan d'action en comité et le mettre à jour ;
- Créer un fonds d'intervention en développement durable ;
- Mettre en œuvre dans l'année en cours au moins une (1) nouvelle action en développement durable.

*CPE durable étant basée sur le principe d'amélioration continue, le renouvellement du niveau Excellence sera conditionnel, chaque année, au maintien de l'atteinte de l'ensemble des exigences et à la mise en œuvre d'au moins une nouvelle action.

Une plateforme de gestion durable collaborative : *Raddar*

La plate-forme interactive *Raddar* a été développée par la Société de développement environnementale de Rosemont (SODER), avec pour mission de démocratiser le développement durable en offrant aux petites organisations un outil efficace et accessible pour produire un plan d'action et un rapport de développement durable en quelques clics.

La SODER et ENvironnement JEUnesse se sont associés pour développer un contenu spécifique au milieu de la petite enfance et créer une communauté CPE durables au sein de *Raddar*. Cette plateforme de gestion et de reddition de comptes innovante est l'un des atouts majeurs de la certification, puisqu'elle centralise les informations et tous les outils, permettant de mener de façon simple et conviviale sa participation à CPE durable.

Grâce à un système de cartes détaillées, il est possible à tout moment de consulter les critères du niveau de certification choisi, les outils de gestion proposés ou encore créer son « plan d'action annuel » en sélectionnant une ou plusieurs des nombreuses actions proposées, suivre son avancement en temps réel (échancier, responsable, étapes, etc.) et, en fin d'année, générer un rapport d'activités complet par un simple clic.

Une formation sur l'utilisation de *Raddar* est donnée en début d'année de certification afin de se familiariser avec cet outil.

RECONNAISSANCE

Remise des certificats

Un événement protocolaire de remise des certificats est organisé à chaque année pour souligner les efforts soutenus des participants. Il s'agit également de l'occasion idéale pour les directions et les intervenants impliqués dans les projets de l'année de se rencontrer et d'échanger, mais aussi de rencontrer les divers partenaires de la certification. La remise des certificats en main propre par l'équipe d'ENvironnement JEUnesse, avec prise de photo officielle, est généralement suivie d'une activité de réseautage.

Devenir hôte d'un événement

L'équipe de la certification aime travailler de concert avec les établissements pour l'organisation des événements de réseautage, dans le but premier de faire profiter l'hôte de cette expérience enrichissante mais aussi pour lui donner une certaine visibilité dans le réseau et promouvoir des intervenants locaux. Un des privilèges d'hôte consiste en la possibilité de proposer des thématiques et des idées d'intervenants sur des sujets qui l'interpellent particulièrement.

TARIFICATION

Adhésion

L'inscription à la certification *CPE durable* se fait sur une base annuelle et comprend plusieurs services :

- Une adhésion au réseau *CPE durable* ;
- Des outils de gestion durable adaptés au milieu de la petite enfance ;
- Une plateforme de gestion durable, *Raddar*, pour faciliter la planification, la mise en œuvre et l'évaluation sur une base annuelle ;
- Un accompagnement personnalisé : diagnostic de départ, formations, nombreux outils et ressources ;
- Une centaine d'actions au choix, regroupées par indicateurs de développement durable et couvrant l'ensemble des activités d'un CPE :
 - Gestion des ressources et énergie ;
 - Transport et déplacement ;
 - Santé et alimentation ;
 - Ouverture sur la communauté ;
 - Gouvernance socioresponsable ;
- Un bulletin de nouvelles environnementales dans le milieu de la petite enfance ;
- Une analyse professionnelle du rapport produit par l'établissement, avec des pistes de recommandation personnalisées ;
- L'émission d'un certificat de reconnaissance selon le niveau atteint ;
- La participation à deux (2) événements de réseautage par année, dont un (1) événement de remise de certification ;
- Une communauté active et engagée ;
- Une visibilité accrue au sein du réseau, dans les outils de communication d'ENVironnement JEUnesse et les médias.

Tarifs

- Tarif solidaire pour les CPE de 300 \$ par an, soit 25 \$ par mois ;
- Tarif pour les garderies de 400 \$ par an, soit 33,33 \$ par mois.

Avis concernant les inscriptions à la cohorte *Hiver 2017*

Comme la période couverte par la cohorte Hiver 2017 est de 17 mois plutôt que 12 mois, voici les modalités de paiement :

- Tarif solidaire pour les CPE de 475 \$ équivalent à 25 \$ par mois pour 17 mois, payable en deux versements :
 - 1^{er} paiement : 300 \$ pour le 31 mai 2017 ;
 - 2^e paiement : 175 \$ au plus tard le 31 mai 2018.
- Tarif pour les garderies : 566,61 \$ équivalent à 33,33\$ par mois pour les 17 mois, payable en deux versements :
 - 1^{er} paiement : 400 \$ pour le 31 mai 2017 ;
 - 2^e paiement : 166,61 \$ au plus tard le 31 mai 2018.

ÉTAPES À SUIVRE

1. Démontrer un intérêt

Tout établissement intéressé à participer à la certification *CPE durable* doit présenter une lettre d'engagement mentionnant le niveau souhaité ainsi que les critères requis pour atteindre ce niveau. Un exemple est disponible en annexe.

2. Acquitter les frais d'adhésion et d'inscription

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification *CPE durable*, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse. L'adhésion pour les CPE et les garderies coûte 100 \$ pour trois (3) ans.

L'inscription à la certification *CPE durable* se fait sur une base annuelle et coûte 300 \$ pour les CPE et 400 \$ pour les garderies. Ce montant couvre, entre autres, les frais liés à la gestion de la certification, les coûts d'impression du certification et l'utilisation des logos. Pour tous les services compris, consulter la section TARIFICATION.

L'inscription sera validée suite à la réception du paiement.

3. Déposer un rapport d'activités

Avant de recommander la certification d'un CPE ou d'une garderie, ENvironnement JEUnesse doit procéder à une évaluation du rapport d'activités faisant état des diverses actions et initiatives de l'institution. Le rapport d'activités doit obligatoirement être préparé dans la plateforme de gestion durable et collaborative *Raddar*.

Il est à noter qu'aucun dossier ne sera évalué si l'établissement ne s'est pas acquitté des frais d'inscription avant la date limite ou si le rapport d'activités n'a pas été déposé dans le format requis, et ce, avant la date limite.

DATES IMPORTANTES

Cohorte automne 2016

- Période couverte par le rapport : 1 septembre 2016 au 31 août 2017
- Date limite de remise des rapports : 22 septembre 2017
- Remise des certificats : octobre 2017
- Date limite pour s'inscrire : 30 novembre 2016
- Journée de formation et de réseautage : avril 2017

Avis de changement

Veillez noter qu'à partir de l'hiver 2017, ENvironnement JEUnesse procédera à la fusion des deux cohortes existantes. Cet ajustement touchera principalement les milieux d'éducation à la petite enfance inscrits dans les cohortes hivernales de la certification. Les dates modifiées sont présentées ci-dessous. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations.

Dès l'automne 2017, une seule période d'inscription sera offerte.

Hiver 2017 : prolongée*

- Période couverte par le rapport : 1 avril 2017 au 31 août 2018 (17 mois) ;
- Date limite remise des rapports : 21 septembre 2018 ;
- Remise des certificats : octobre 2018 ;
- Date limite pour s'inscrire : 31 mai 2017 ;
- Journée de formation et de réseautage : avril 2018.

** Certaines mesures et ajustements s'appliquent. Consultez les modalités de paiement mentionnées dans la section « Tarification » (page 9).*

Cohorte automne 2017

- Période couverte par le rapport : 1 septembre 2017 au 31 août 2018
- Date limite remise des rapports : 21 septembre 2018
- Remise des certificats : Octobre 2018
- Date limite pour s'inscrire : 30 novembre 2017
- Journée de formation et de réseautage : avril 2018

Cohorte unique (dès 2018)

- Période couverte par le rapport : 1 septembre 2018 au 31 août 2019
- Date limite remise des rapports : 20 septembre 2019
- Remise des certificats : octobre ou novembre 2019
- Date limite pour s'inscrire : 30 novembre 2018
- Journée de formation et de réseautage : avril 2019

PARTENAIRES

Partenaire financier

Gestion privée Desjardins

Les activités de la certification CPE durable sont rendues possibles grâce au soutien financier de Gestion privée Desjardins.



Conçue spécialement pour une clientèle fortunée, Gestion privée Desjardins offre sous un même toit des services intégrés comprenant la gestion de portefeuille, la planification financière et fiscale, des services bancaires et de financement, des services fiduciaires, une offre philanthropique, des solutions de protection, de l'assurance et un service d'assistance et de haute conciergerie. Son équipe compte 90 experts multidisciplinaires répartis à travers ses 3 bureaux de Montréal, Québec et Ottawa.

Partenaires de service

ENvironnement JEUnesse compte plusieurs partenaires de service qui contribuent à la mise en œuvre et à la diffusion de la certification CPE durable.

Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)

Depuis 1996, la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) développe des projets environnementaux à forte dimension sociale. Issue du monde communautaire de Rosemont, à Montréal, et forte du soutien de ses partenaires de l'économie sociale, la SODER accompagne les citoyens et les professionnels vers le développement durable. Par le développement de sa plate-forme informatique interactive Raddar et la création en son sein d'une communauté CPE durable spécifiquement pour la gestion de la certification, la SODER est un partenaire majeur du programme.

Équiterre

Depuis plusieurs années, Équiterre travaille auprès des services de garde du Québec dans le domaine l'alimentation et d'approvisionnement responsable (local, biologique et équitable) dans le cadre de plusieurs projets (Garderie bio, À la soupe, Saveurs de Laval, Croqu'Plaisir et Saveurs locales au menu). À travers ces différents projets, Équiterre travaille à augmenter l'offre d'aliments responsables (locaux, biologiques et équitables) dans les services alimentaires.

Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)

Fondée en 2003, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ) est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance (CPE) et bureaux coordonnateurs (BC) de la garde en milieu familial, partout au Québec. Elle est la seule association nationale pleinement représentative des parents-administrateurs qui les dirigent. L'AQCPÉ est reconnue auprès de ses nombreux partenaires comme un acteur de premier plan en petite enfance.

POUR NOUS JOINDRE

ENvironnement JEUnesse

Par la poste

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal, (Québec) H2X 3V4

Par téléphone

514-252-3016
1-866-377-3016

Par courriel

infoenjeu@enjeu.qc.ca

En ligne

www.enjeu.qc.ca
www.facebook.com/environnement.jeunesse
www.twitter.com/ENJEUquebec

ANNEXE : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
50 rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 340
Montréal, (Québec) H2X 3V4

[Ville], le [jour] [mois] 2017

Objet : Lettre d'engagement pour le niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification CPE durable pour l'année 2017-2018

Madame,

Par la présente, [nom de l'établissement] s'engage à participer à la certification *CPE durable* d'ENvironnement JEUnesse. Pour l'année 2017-2018, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire, [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de :

- Créer un comité de développement durable ;
- Dresser le portrait de l'établissement (diagnostic de départ) ;
- Identifier les priorités de l'établissement ;
- Se familiariser avec CPE durable et la bibliothèque d'actions ;
- Mettre en œuvre au moins une (1) action de la bibliothèque ;
- Se familiariser avec la communication environnementale ;
- Se familiariser avec la plate-forme *Raddar* (pour la direction).

[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées aux pages 5 et 6.]

L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] de la certification *CPE durable* permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière de développement durable. Ces réalisations s'inscrivent également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à un avenir viable.

Ci-joint, vous trouverez un paiement au montant de [300 \$ pour les CPE / 400 \$ pour les garderies] afin de procéder à l'inscription du [nom de l'établissement] à la certification *CPE durable*.

[Votre formule de salutation]

[Signature]

[Nom], [Titre ou fonction]

[Nom de l'établissement]

